

<b>Zeitschrift:</b>	Der Heilmasseur-Physiopraktiker : Zeitschrift des Schweizerischen Verbandes staatlich geprüfter Masseure, Heilgymnasten und Physiopraktiker = Le praticien en massophysiothérapie : bulletin de la Fédération suisse des praticiens en massophysiothérapie
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Verband staatlich geprüfter Masseure, Heilgymnasten und Physiopraktiker
<b>Band:</b>	- (1954)
<b>Heft:</b>	135
<b>Rubrik:</b>	Verbandsmitteilungen

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

tions chroniques, comme les sinusites.

On a préconisé les ultra-sons dans le traitement des névrites, des myalgies et des lésions des parties molles. Comme dans les névrites ils causent souvent une exacerbation de la douleur, nous leur préférions pour ces indications les courants diadynamiques, bien plus faciles à manier dans ces cas.

#### *Les manipulations et extensions de la colonne vertébrale*

Elles ont leur utilité dans certaines formes de rhumatisme de la colonne vertébrale. Cette thérapeutique est ancienne, mais avait été oubliée par la plupart des médecins, orthopédiste mis à part. A l'heure actuelle plusieurs rhumatologues utilisent ces traitements avec succès lorsque les indications sont bien posées.

*Massage.* — Il n'est pas nécessaire d'insister sur les effets bienfaisants de cette méthode classique que chacun connaît. Veillons toutefois à ne pas la discréderiter par un enthousiasme irréfléchi, en lui attribuant des vertus inexistantes. D'autre part, il est clair que les contre-indications du massage doivent être bien connues du masseur, qui lors de doute s'en référera avec avantage au médecin, évitant ainsi de commettre des erreurs qui feront passer la méthode pour mauvaise, alors qu'elle

simplement été appliquée à mauvais escient.

*Conclusions.* — C'est par une répartition rationnelle du travail médical que les malades seront le mieux soignés. Il faut se rendre compte que le masseur-physiothérapeute ne peut pas remplacer le médecin, mais que le médecin non plus ne peut pas remplacer le praticien en masso-physiothérapie. C'est facile à comprendre. Le devoir du médecin est de découvrir la cause de la maladie et de prescrire un traitement adéquat. Il se prépare à cette tâche par de nombreuses années d'études théoriques et pratiques. Il est impossible qu'en trois ans un masseur, si intelligent soit-il, assimile toutes ces notions, et la pratique du massage et de la physiothérapie en plus. En revanche, dans le domaine limité qui est le sien, le praticien en masso-physiothérapie possède des connaissances que le médecin n'a pas. Aussi laissera-t-il volontiers appliquer librement les traitements, et ne le jugera-t-il que par les résultats obtenus. La responsabilité du masseur-physiothérapeute est donc considérable. En fin de compte, c'est de lui que dépend la réussite de la thérapeutique prescrite. Il a le droit d'en être fier, et de trouver dans son activité une satisfaction réelle et profonde.

## Cercle d'étude romand

Le dimanche 28 mars, une centaine de physio-praticiens de la Suisse Romande s'étaient donné rendez-vous à l'auditoire de l'Hôpital Nestlé à Lausanne.

D'embrée, il nous plait de relever le très bel esprit dans lequel se sont déroulé ces heures d'étude, et les participants savent gré au comité d'organisation d'avoir pu renforcer leurs connaissances en affirmant leur respect et estime mutuels.

Délaissant toute considération d'ordre protocolaire, il convient ici de ne retenir que le côté strictement informatif d'une manifestation de ce genre.

Or, le Cercle d'Etude Romand qui vient d'avoir lieu marque un progrès des plus heureux, et qu'il convient de souligner: les sujets mis en discussion, et l'esprit qui les a animé, tout en puisant ses sources dans une saine pratique, bien raisonnée, a pris un aspect scientifique authentique, par

la mesure, la prudence, la nécessité affirmée de recherche, de comparaison, de déduction et d'hypothèse.

Dans l'ordre des exposés, voici les sujets discutés:

*M. C. Marti* de Genève, en parlant du *Massage Vibratoire*, passa en revue les procédés et appareils les plus courants, et constata, que les auteurs spécialisés abondent dans les descriptions techniques, mais que la littérature est pauvre sur la vibration proprement dite, et surtout sur le «pourquoi» et le «comment» de ses effets physiologiques. Avec raison, il pense que toute une recherche expérimentale est à faire dans ce domaine. La discussion très nourrie qui suivit révèle combien il est difficile de faire l'exposé théorique de pratiques courantes, plus ou moins bien connues de chacun, et appliquées avec plus ou moins de succès. Et c'est, sans doute aussi, parce qu'il se confirme que la massothérapie, à la fois science et art, n'est pas seulement une question de connaissance et de technique mais de rigoureuse

adaptation et de dosage, encore subordonnée au sens cinésique et massothérapeutique de l'exécutant.

Les opinions émises et les expériences rapportées, et assez contradictoires parfois, confirment cependant l'intérêt de ces échanges de vue, si l'on recherche la connaissance réelle, et non pas, faute de critique, ce que l'on attend ou désire prouver!

*M. F. Mamin*, Neuchâtel, abordant le vaste problème de

*La paralysie infantile*, sut tirer des conclusions pratiques de grande valeur, de son expérience hospitalière et privée, et a mis en évidence sous cet angle, que le physiopraticien doit être un pédagogue averti, pour entreprendre, avec le maximum du sûreté, la rééducation psycho-motrice précoce. Les opinions exprimées par plusieurs auditeurs, et les expériences relatées, confirmèrent l'intérêt et l'utilité de ces échanges de vue professionnels.

*M. F. Voillat*, Lausanne, en exposant: *Quelques notions psycho-physiologiques et méthodologiques du mouvement volontaire normale, indispensables en pratique cinésithérapique*, démontra, avec autorité, sur quelles notions scientifiques classiques, techniques et pédagogiques, repose toute action éducatrice et rééducatrice, digne de ce nom. La sûreté de son exposé fit ressortir le sens et la valeur de l'analyse et de la technique du mouvement, ainsi que la nécessité de la méthode historique et critique, dans la formation mentale et intellectuelle du rééducateur et kinésithérapeute.

De nombreux auditeurs ayant demandé la publication de cette étude, elle paraîtra ici, dès que la place disponible le permettra. Il convient toutefois, de rappeler, par anticipation, qu'un exposé

de ce genre prend toute sa valeur, quand on peut, ainsi que l'a fait le conférencier, l'accompagner d'une impressionnante documentation photographique de l'analyse du mouvement, et que le commentaire des exercices permet d'en souligner le mode, la technique, et les caractéristiques anatomo-physiologiques.

*M. G. Bex*, Lausanne, le méritant animateur du cercle, avait choisi d'introduire une discussion sur *La spondylolyse*, en s'aidant de dessins anatomiques « à la de Sabucy ». Le sujet choisi est précisément un de ceux qui, — et ainsi que le relève le rapport présidentiel genevois — devrait être traité par certaines sommités médicales. C'est dire combien il est regrettable que les médecins qui devaient prendre part aux débats, n'aient pu le faire, et fixer ainsi la part et les possibilités de la masso-kinésithérapie, dans ce domaine si particulier de la pathologie vertébrale. Du reste, ce n'est que partie remise, puisque le sujet figure au programme du prochain Congrès International.

La démonstration pratique qui suivit, notamment à la table d'extension de l'Hôpital Nestlé fut intéressante, mais confirme la nécessité d'une mise au point de certains détails techniques, ainsi que cela a été très justement relevé par certains auditeurs avertis. Du reste, la technique des extensions vertébrales présente encore bien d'autres possibilités, et souvent par des moyens fort simples, peu coûteux et manuels, qui permettent au physiopraticien d'affirmer sa maîtrise et sa polyvalence.

En résumé excellente journée à tous points de vue, dont il convient, une fois encore, de féliciter les organisateurs.

*Herodicus.*

## Manifestations annoncées

*Congrès International*, Burgenstock, du 11 au 15 septembre 1954.

Le programme étant à l'impression, il sortira sans doute en même temps que le présent numéro.

Le Comité d'Organisation procèdera immédiatement à sa diffusion, et nos lecteurs pourront ainsi prendre connaissance du programme et de l'importance de ces journées internationales. Les praticiens suisses ont une occasion unique de pouvoir se tenir au courant des techniques les plus modernes et de bénéficier, grâce à la collaboration de médecins spécialisés, d'une revue complète des procédés de la physiothérapie moderne.

Les conférences sont toutes accompagnées de démonstrations pratiques, de films et de projections, traduits simultanément en français et en allemand; chaque congressiste est ainsi assuré de pouvoir suivre entièrement les exposés. Comme c'est la première fois que cette manifestation internationale se déroule en Suisse, tous nos membres doivent avoir à cœur et à honneur de repré-

senter notre fédération par une participation sans réserve.

Les conditions financières sont uniques et jamais plus les praticiens suisses n'auront sans doute l'occasion de participer à une manifestation internationale de cette envergure, à des conditions aussi favorables.

Par la même occasion, nous adressons un chaleureux et vibrant appel aux dirigeants des fédérations étrangères et à tous nos confrères, membres de la Fédération Internationale. Nous leur souhaitons la plus cordiale bienvenue et les assurons que, dans la mesure du possible, tout sera fait pour que leur séjour en Suisse soit aussi agréable qu'instructif.

Praticiens suisses et étrangers, inscrivez-vous sans tarder, à réception du programme, pour faire de notre 7ème Congrès International, une grande manifestation d'amitié, d'échanges culturels et de progrès, sous les plis de la bannière internationale, qui sera remise à la Suisse par la Délégation Hollandaise.

## Société française de rééducation physique

*Journées nationales d'Etude. —  
Brest du 20 au 24 avril 1954*

La Société Française de Rééducation Physique nous communique le programme de cette importante manifestation française qui intéressera sans doute quelques praticiens suisses, surtout ceux de la Suisse Romande; à titre d'orientation voici quelques uns des thèmes du Congrès:

*Articulation Sacrum — 5ème lombaire.  
La Kinésithérapie dans le Traitement des Rhumatismes Chroniques.  
Progressifs — Inflammatoires.  
Traction Vertébrale Légère, appliquée aux Rhumatisants.  
Appareillage et Kinésithérapie.  
Les affections déformantes du Rachis.  
Lecture de Radios Ostéo-articulaires.  
Les Déformations Thoraciques.*

Certes, Brest est loin, mais la valeur scientifique de la Société Française de Rééducation Physique doit inciter les praticiens suisses à tenter le déplacement.

*Nous prions donc ceux qui s'intéresseraient à un déplacement par auto, frais partagés, de s'annoncer sans délai à la Rédaction Française.*

## 10ème Congrès national de Masso-Kinésithérapie

*Lyon, du 8 au 9 mai 1954*

La Fédération des Masseurs-Kinésithérapeutes français, organise à nos frontières son congrès annuel. Cette proximité est une double invitation pour les praticiens romands, et nous proposons également un déplacement collectif par auto de Genève et Lausanne, en priant les intéressés de s'inscrire et de demander des programmes et renseignements à la Rédaction Française.

Le programme comporte entre autres:  
*Traitement Massothérapie de la Cellulite Réflexe.  
La Rééducation Neuro-psychomotrice.  
Les Raideurs Fonctionnelles du Genou et leur Rééducation.  
Rôle de la Kinésithérapie, à la suite des Greffes Osseuses.  
Rôle de la Kinésithérapie en Obstétrique.  
Massothérapie et Cicatrisation des Brûlures.  
Interprétation des Diagnostics Électriques.  
Traitement des Scolioses.  
Traitement Kinésithérapique des Lombalgies.*

En résumé, deux manifestations intéressantes et qui doivent inciter plusieurs praticiens suisses à se déplacer. Nous les prions de s'annoncer sans tarder à la Rédaction, Grand Chêne 8, à Lausanne (Téléphone 021 23 34 42).

## Nouvelles des sections

### Section de Genève

Le rapport présidentiel 1953 signale notamment, à propos du Congrès International:

«L'organisation d'une telle manifestation ne va pas sans demander beaucoup de temps et d'argent. «La Fédération, pour limiter les frais au maximum, a décidé pour la circonstance, de ne faire appel qu'à des conférenciers suisses. Cette prise de position a provoqué passablement de remous au sein de la Fédération Internationale. Il ne nous appartient pas de porter un jugement sur cette décision, mais regrettons seulement que parmi ceux qui présentent un exposé ou une démonstration, une place plus grande n'ait pas été faite à nos physiopraticiens. Dans un congrès qui réunit exclusivement les membres d'une même profession, il nous paraît qu'une place de choix doit être réservée à ceux-ci, car nous estimons que c'est d'eux que nous pouvons le plus profiter des expériences faites. Ce n'est qu'accessoirement que l'on devrait faire appel à certaines sommités du corps médical, pour traiter des sujets particuliers.»

La question des tarifs SUVAL et Militaires provoque également à Genève un certain malaise. Le rapport dit:

«Il (le Comité) ignorait tout des pourparlers entrepris et de leur déroulement. Il a protesté contre cette mise devant un fait accompli. Le président central aurait pu, semble-t-il, orienter cha-

que section pour leur permettre de donner un minimum de renseignements.»

L'épineux problème de la formation professionnelle est également à l'ordre du jour et les cantons qui ne possèdent pas de dispositions légales, créent ainsi des difficultés fréquentes à nos comités.

Au sujet de la création du Comité de Liaison Romand, le Président, Mr. DUTOIT constate:

«que si le principe était excellent, le résultat escompté n'a pas été obtenu. Cette liaison n'a pas fonctionné et nous recevons toujours directement les communications de la Fédération, et toujours en allemand, ce qui ne facilite certes pas la tâche de ceux d'entre nous qui ne possèdent pas cette langue. Je ne citerai pour exemple que la documentation et la convocation à l'assemblée des délégués que nous venons de recevoir. Votre comité insistera pour que cette question trouve une solution.»

La section genevoise partage également la difficulté des autres sections en ce qui concerne la rentrée des cotisations.

Toujours pour ce qui concerne la formation professionnelle, le Président de la section genevoise nous apprend:

«A titre personnel, j'ai été consulté par Mr. G. BEX de Lausanne, sur le programme de formation à Genève.

Je viens d'apprendre que les projets présentés par l'association vaudoise sont étudiés par les services sanitaires intéressés. Je n'ai malheureusement pas de détails sur la nature des propositions faites; M. BEX, à qui j'avais proposé de porter ce problème devant le comité romand, n'y a pas donné suite. D'après ce que je sais, il semble que l'on s'oriente vers la création d'une école à Lausanne. Les vaudois aimeraient voir cette institution devenir unique pour toute la Suisse romande. Le professeur WALTHARD, auquel j'ai fait part des intentions de nos collègues, s'est formellement opposé à une telle intention. Je suis convaincu, tout comme lui, qu'avant d'envisager la création d'une école centrale, il est indispensable qu'une école vaudoise soit ouverte et fasse ses preuves.»

«Comme il s'agira d'examiner entre nos associations l'ensemble de ce problème, je ne manquerai pas, lorsque le moment sera venu, de présenter un rapport à l'assemblée.»

Sur le plan local, le rapport signale des difficultés survenues: «à la suite d'une intervention de l'Association des Médecins qui s'inquiétait du fait que certains masseurs facturaient aux assurances un nombre de traitements supérieur à ceux effectivement faits, ce procédé ayant pour but de récupérer de l'assurance une rémunération suffisante pour les soins donnés.

Bien que persuadé qu'il ne pouvait s'agir de nos membres, le comité a jugé néanmoins utile d'attirer l'attention de chacun sur des pratiques qui ne font que du tort à notre profession.

La pratique illégale continue à préoccuper les dirigeants genevois, qui ont obtenu du Département de l'Hygiène, un assainissement dans plusieurs cas douteux.

En ce qui concerne l'autorisation de pratiquer par des étrangers, la position genevoise est la suivante:

«Nous refusons catégoriquement toute demande d'étranger désirant s'établir à Genève pour son propre compte et quelle que soit sa qualification. Le nombre de nos praticiens suisses est plus que suffisant pour répondre aux besoins de la clientèle.

Par contre, nous sommes disposés à préaviser favorablement les demandes d'autorisation de travail pour des étrangers qui viennent à Genève en qualité d'employés, à condition qu'ils exercent sous la responsabilité d'un praticien suisse établi. Encore faut-il qu'il n'y ait aucun suisse pour remplir un emploi de ce genre. Je suis certain que notre attitude est la seule valable pour protéger nos professionnels. Nous empêcherons par tous les moyens, qu'il y ait des mesures de faveur accordées, car nous avons notre mot à dire et des dispositions légales à faire respecter.

L'Ecole de Physiothérapie ne compte que deux élèves.

Le Cercle d'Etudes a organisé 3 conférences; malheureusement, peu fréquentées; le Rappor teur déplore ce manque d'intérêt et constate qu'un auditoire moyen de 8 à 10 personnes a obligé les Organisateurs à renoncer à plusieurs projets.

## Accusés de réception

A la suite des notes de congrès parues dans le dernier numéro, la section genevoise a protesté au sujet des critiques faites à l'égard de Mr. Grünig. Un échange de correspondance, inspirée par le principe de la liberté de pensée et d'opinion, nous met en possession d'une étude de Mr. Grünig, que nous publierons et commenterons par la suite, ce qui rétablira à n'en pas douter, le sens exact de la discussion.

Mr. E. KUNZ nous communique un article de la Tribune de Genève faisant partie d'une étude générale sur l'éducation physique. Nous attendons la communication de tous les articles y relatifs, pour en extraire ce qui peut intéresser la Physiothérapie, et signaler ainsi la valeur de vulgarisation physio-pratique par la voie de la grande presse.